



Défaut sur un véhicule

Par Loulou11

Bonjour

J'ai acheté une voiture neuve dans un garage en 2015 .J'ai changé les plaquettes ainsi que les disques de freins aux 20000 km .Mon véhicule n'a que 35000 km est j'apprends que que l'ABS de ma voiture a un défaut de fabrication et que je ne suis pas la seule car plusieurs véhicules sortis en 2014 rencontrent ce problème.Le garage ne veut rien savoir car la voiture n'est plus sous garantie.La réparation coûte plus de 2000 euros.Quels sont mes droits ?

Merci d'avance pour votre réponse

Cordialement

Mme Lebreton

Par Isadore

Bonjour,

Pour un véhicule vieux de dix ans il n'y a rien à envisager, sauf si vous avez obtenu une très longue garantie commerciale.